# NOTE D'INFORMATION

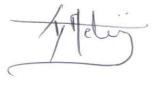
### FCP AFRICAPITAL DIVERSIFIE

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion
AFRICAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19143 en date du 28/08/2019.







#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion AFRICAPITAL MANAGEMENT sise à 92, BOULEVARD d'ANFA, Etage N°8, Casablanca représentée par Said HAHO en sa qualité de Président Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AFRICAPITAL MANAGEMENT S.A d'Anfa 8ème Etage

#### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

### **CARACTERISTIQUES GENERALES**

Dénomination sociale

: FCP AFRICAPITAL DIVERSIFIE

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000038424

Date et référence de l'agrément

: 23/05/2019, GP19093

Date de création

: 21/06/2019

Siège social

: 92, BOULEVARD d'ANFA, Etage N°8, Casablanca.

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01er janvier au 31 décembre

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: AFRICAPITAL MANAGEMENT sis à 92, BOULEVARD d'ANFA, Etage N°8, Casablanca représenté par Said HAHO en sa qualité de Président

Directeur Général

Etablissement dépositaire

: Attijariwafa Bank sis à 2, Boulevard Moulay

Youssef, Casablanca représenté par Karim FATH en sa qualité de Directeur Exécutif et par

Tarik LOUDIYI en sa qualité de Responsable de l'entité « Custody Groupe »

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Africapital Management	Said HAHO	0522978180
Africapital Asset Management	Youssef Bouabid	0522978180
Africa Capital Partners	Youssef Bouabid	0522978180

 Commissaire aux comptes SAAIDI

: A.SAAIDI & ASSOCIES représenté par BAHAA



## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Diversifié.

Indice de référence : 50% MBI MLT publié par BMCE Capital + 50% MASI publié par la Bourse de Casablanca

- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts un véhicule de placement assurant une performance supérieure à celle de l'indice de référence et ce via une gestion dynamique orientée vers le marché actions, monétaire et obligataire.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira, en permanence, à hauteur de 50% au maximum de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription inscrits à la cote de la bourse des valeurs ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM obligations, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en parts/actions d'OPCVM, titres d'organismes de placement collectif en capital (OPCC) et de fonds de placement collectifs en titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger dans le respect des conditions règlementaires en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP AFRICAPITAL DIVERSIFIE est composé des instruments financiers suivant :

- Actions, certificats d'investissement et droit d'attribution ou de souscription ;
- Titres de créances Négociables ;
- Obligations;
- Parts/actions d'OPCVM;
- Titres de fonds de placements collectifs en titrisation ;
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital ;
- Placement en devises à l'étranger tout en respectant la réglementation en vigueur ;
- Produits bancaires (Dépôts à terme) ;
- Liquidités ;

Le fonds pourra réaliser des opérations de Prêt-emprunt de titres et des opérations de prise et mise en pension dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra également investir dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.

- Durée de placement recommandée : 2 à 4 ans

 Souscripteurs concernés : Grand public (Personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes).



MK

#### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès la publication de la Note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, elle est calculée chaque jour ouvrable ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne (tous les jours ouvrés). Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP ainsi que dans les établissements de commercialisation. Elle est publiée de manière hebdomadaire dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège d'Africapital management, d'Africapital Asset Management et d'Africa Capital Partners chaque jour ouvré avant 10h30.Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative du jour majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative du jour minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats: Capitalisation entière, à la fin de chaque exercice social le fonds procède à la capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créance seront comptabilisés selon la méthode dite coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - 3% HT maximum des montants souscrits dont 0.2% au minimum, incompressible acquis au FCP.
  - Commission de rachat maximale :
    - 3% HT maximum des montants rachetés dont 0.1% au minimum, incompressible acquis au FCP.
  - Cas d'exonération :
    - o A la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
  - 2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par la société de gestion elle même. Les frais de gestion sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et réglés à la fin de chaque mois.

Libellés Frais de gestion	tion Taux Frais de gestion	
(1) Commission de l'AMMC	0.025% HT	
(2) Frais dépositaire	0.055% HT	
(3) Frais CAC	18 000 DH HT	
(4) Maroclear (Commission de gestion du compte émission) "Annuel"	3 600 DH HT	
(5) Maroclear (droit	Selon les dispositions de la grille	
d'admission) "Trimestriel"	tarifaire en vigueur.	
(6) Frais de publication	Selon les tarifs fixés par le journal.	
Prestations d'AFRICAPITAL MANAGEMENT	Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)- (5)-(6)	

